



Vaudreuil-Dorion

OFFRE D'EMPLOI

Service des travaux publics

JOURNALIERS RÉGULIERS SAISONNIERS 40 semaines par année

Nature et caractéristique de la fonction

Sous la responsabilité d'un contremaître, le journalier régulier saisonnier exécute divers travaux au sein d'une ou plusieurs des unités suivantes :

- Aqueduc et égouts;
- Bâtiments et mécanique;
- Parcs, espaces verts, horticulture et plateaux sportifs;
- Voirie et signalisation.

Il participe également aux travaux d'entretien des équipements municipaux.

Exigences

1. Formation :

- Diplôme d'études secondaire (DES).

2. Expérience :

- Posséder moins d'une (1) année d'expérience pertinente dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

- Connaissances générales des méthodes de travail reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- Connaissance des normes d'étaçonnage;
- Connaissance des rues de la Ville et des règlements de circulation;
- Connaissance en peinture, menuiserie, rénovation et entretien général;
- Connaissance des méthodes d'entretien des parcs, des espaces verts et du mobilier urbain;
- Connaissance en horticulture et en aménagements paysagers;
- Connaissance des différentes techniques de réparation et d'entretien d'équipement relié à la voirie.

4. Autres :

- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 et classe 3;
- Détenir sa carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP).

5. Compétences et qualités personnelles :

- Dexterité manuelle;
- Capacité de travailler en équipe;
- Prise de décision / jugement;
- Communications interpersonnelles;
- Autonomie;
- Rigueur;
- Savoir s'adapter;
- Motivation au travail;
- Contrôle de soi;
- Démontrer un comportement sécuritaire.

Sommaire des tâches

Unité - Aqueduc et égouts

1. Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier;
2. Creuser des tranchées, lorsque requis;
3. Installer des entrées d'eau et d'égouts;
4. Localiser des boîtes de service et installer la signalisation conformément aux normes en vigueur;
5. Étançonner et ajuster les coupes et s'assurer de la position des boîtes de fermeture;
6. Installer des pompes et des génératrices;
7. Préparer, ajuster et installer divers tuyaux;
8. Vérifier le fonctionnement des équipements et vidanger, nettoyer, lubrifier des vannes, des valves, des bouches à incendie et des bornes à incendie et effectuer l'entretien et les réparations requises;
9. Inspecter des conduites, interrompre et redonner les services d'aqueduc et d'égouts aux citoyens et aviser les personnes concernées;
10. Vérifier les niveaux de surcharge dans des égouts publics, constater les infiltrations dans des caves et débloquer des égouts;
11. Effectuer le raccordement des conduites d'aqueduc et d'égouts aux conduites principales;
12. Installer et niveler des regards et des puisards;
13. Numéroter et dégeler des bornes à incendie;
14. Effectuer certains tests;
15. Effectuer tous autres travaux d'entretien et de réparation sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

Unité – Bâtiment et mécanique

1. Effectuer des travaux de rénovation simples et des réparations diverses (bureaux, murs, portes, etc.);
2. Peindre des bâtiments (intérieur et extérieur);
3. Exécuter des travaux de conciergerie;
4. Nettoyer des graffitis;
5. Charger et décharger des camions et aider les conducteurs d'équipement à vérifier les attaches de l'équipement ou des camions;
6. Transporter des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipements, du mobilier, des objets divers et des marchandises.

Unités – Parcs, espaces verts et événements / Horticulture et foresterie urbaine / Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux

1. Voir à l'entretien des surfaces de jeux, infrastructures et équipements extérieurs relatifs aux parcs et plateaux sportifs;
2. Entretenir, installer et améliorer les équipements tels que : le mobilier urbain, les clôtures, la signalisation dans les parcs, les luminaires et autres;
3. Voir au nettoyage et à l'entretien des parcs et des espaces verts;
4. Effectuer l'entretien et la fertilisation des pelouses;
5. Effectuer la collecte des branches et des feuilles et faire le déchiquetage;
6. Dénéiger les passages piétonniers et les accès aux bâtiments municipaux durant la période hivernale;
7. Participer à l'ensemble des activités de montages et de démontage lors d'événements et de différentes activités;
8. Effectuer la manutention d'équipements, d'outillages, de mobiliers et autres;
9. Effectuer divers travaux d'entretien sur les sites d'événements et d'activités;

10. Installer et enlever les décorations festives et voir à leur entretien;
11. Effectuer diverses tâches reliées à l'horticulture et la foresterie urbaine.

Unité – Voirie et signalisation

1. Effectuer tous travaux de pose d'asphalte chaude (râtelier, niveler, compacter, etc.) en s'assurant de mettre en place la signalisation appropriée;
2. Comblir les trous, les accotements et les affaissements de la chaussée;
3. Installer, entretenir et réparer des panneaux, des poteaux et des enseignes de signalisation;
4. Balayer et déneiger des rues, des trottoirs, des ruelles, des stationnements, des bornes à incendie et poser des abrasifs et des fondants;
5. Installer et niveler des regards et des puisards;
6. Installer et entretenir des ponceaux et des fossés;
7. Entretenir des chemins de gravier (nivellement);
8. Entretenir les systèmes d'éclairage des rues et des parcs ne nécessitant pas des connaissances spécialisées (remplacement de poteaux, etc.);
9. Transporter et manipuler des matériaux, de la machinerie, des pièces d'équipement, du mobilier, des objets divers, des marchandises et effectuer le chargement et le déchargement des camions;
10. Creuser des tranchées, lorsque requis;
11. Exécuter les travaux usuels d'entretien sur le réseau routier.

Autres

1. Conduire un véhicule motorisé, lorsque requis;
2. Manipuler, transporter, régler, ajuster et utiliser les outils et les matériaux appropriés et les entretenir. S'assurer de la propreté et de la sécurité des lieux de travail;
3. Identifier tout bris d'équipement ou anomalie, le signaler aux personnes concernées et prendre les mesures appropriées pour y remédier;
4. Respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail;
5. Compléter divers rapports et formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;
6. Accomplir des tâches pour lesquelles il est jugé qualifié par son supérieur dans sa propre unité ou une autre unité lorsque requis;
7. Agir à titre d'intervenant en cas de mesures d'urgence lorsque requis;
8. Accomplir toutes autres tâches reliées à ses champs de responsabilité.

Note

L'exécution des tâches reliées à l'emploi doit respecter les normes et les pratiques en vigueur. Les équipements prévus par l'employeur pour assurer la santé et la sécurité au travail doivent être utilisés.

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Horaire de travail et salaire

Lieu et horaire de travail :

- Ateliers municipaux - 40 heures / semaine;
- 40 semaines de travail par année assurées.
- La semaine régulière de travail est de quarante heures (40 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 7 h 15 à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30.

Salaire : • Le taux horaire est établi à **23,46 \$**

Date d'entrée en fonction

Avril 2019

Période d'affichage

Du 6 au 19 mars 2019

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois avant 16 h 30 le 19 mars 2019 ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines

Ville de Vaudreuil-Dorion
190, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.